
LE PREMIER MINISTRE

Chargeant Monsieur ADEKOUNTE Fatiou,
Ministre de l'Industrie, de l'Energie
et des Entreprises Publiques de l'in-
térin de Monsieur Idelphonse LEMON,
Ministre des Finances pour compter du
22 Juin 1990.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars, portant abrogation de
l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin;
- VU le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du
Premier Ministre;
- VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du
Gouvernement de Transition;

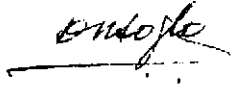
D E C R E T E

Article 1er. Pour compter du 22 Juin 1990, Monsieur Fatiou
ADEKOUNTE, Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entre-
prises Publiques est chargé de l'intérin de Monsieur Idelphonse
LEMON, Ministre des Finances pendant son absence.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Juin 1990

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Ampliatiions : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2
MIEEP-MF 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE4 BN-DAN 2
DCCT-ONEPI-Gde CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 DEPARTEMENTS 6
JORB1.-